

UNITED NATIONS  NATIONS UNIES

POSTAL ADDRESS—ADRESSE POSTALE: UNITED NATIONS, N.Y. 10017
CABLE ADDRESS—ADRESSE TELEGRAPHIQUE: UNATIONS NEWYORK

Référence : C.N.757.2005.TREATIES-6 (Notification Dépositaire)

CONVENTION DES NATIONS UNIES SUR LE DROIT DE LA MER
MONTEGO BAY, 10 DÉCEMBRE 1982

ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD : NOTIFICATION DE
DÉSIGNATION D'ARBITRE EN VERTU DU PARAGRAPHE 1 DE L'ARTICLE 2 DE
L'ANNEXE VII¹

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, communique :

Le 14 septembre 2005, le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord a notifié au Secrétaire général que Mr. David Anderson CMG QC, a été nommé Arbitre en vertu du paragraphe 1, de l'article 2 de l'Annexe VII de la Convention pour inclusion dans la liste des arbitres.

Le 14 septembre 2005

1. Voir notification dépositaire C.N.338.1997.TREATIES-7 du 3 septembre 2005 (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (à l'égard de : Anguilla, Bermudes, Territoire britannique de l'Antarctique, Territoire britannique de l'océan Indien, Îles Vierges britanniques, Îles Caïques, Falkland (Malvinas), Gibraltar, Guernesey, Île de Man, Jersey, Montserrat, Îles Pitcairn, Henderson, Ducie and Oeno, Îles Georgie du Sud et Sandwich du Sud, Sainte-Hélène et dépendances et Îles Turques et Caïques) : ADHESION)



Attention : Services des Traités des Ministères des Affaires Étrangères et organisations internationales concernés. Les missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies peuvent se procurer les notifications dépositaires en écrivant par courrier électronique à l'adresse suivante : missions@un.int. De telles notifications sont aussi disponibles sur le site de la Collection des Traités des Nations Unies à l'adresse <http://untreaty.un.org>.